

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ALTERNATIVES DE
L'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAL SPORT – SEMESTRE PAIR
ANNÉE 2021

Délibération n°21-CFVU-114

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-6-1, L.712-1, L. 612-3 et L. 613-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

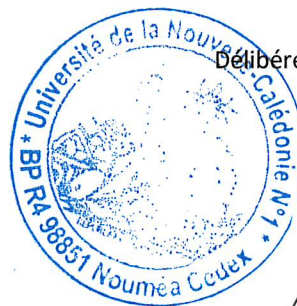
Vu la proposition du responsable de l'enseignement transversal en date du 13 octobre 2021 ;

Considérant la nécessité d'adapter les formations de l'université afin d'assurer dans les meilleures conditions la continuité des activités pédagogiques de l'Université de la Nouvelle-Calédonie dans l'exercice de sa mission de service public d'enseignement supérieur.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire adoptent la modalité de contrôle des connaissances alternative de l'enseignement transversal « Sport – semestre pair » pour l'année 2021 indiquée ci dessous.

- Évaluation : Le nombre de présences aux séances sur le semestre pair est ramené à 8 séances.

Nombre de membres en exercice : 18 Nombre de membres présents ou représentés : 16	Nombre de voix favorables : 16 Nombre de voix défavorables : 0 Nombre d'abstentions : 0
---	---



Délibéré du 22/10/2021

La présidente

Catherine RIS